



Domaine de la Lombardière
07430 DAVÉZIEUX
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Décision du Président n°DP_2024_0001

Conclusion d'une convention en faveur de l'insertion des publics en difficulté par l'intermédiaire de la commande publique avec la plateforme territoriale de l'emploi, de la formation et de l'entreprise

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'Annonay Rhône Agglo souhaite confier à la Plateforme Emploi le soin d'assurer un appui technique dans l'intégration et le suivi des clauses sociales dans ses marchés publics,

DÉCISION

ARTICLE 1 : Il est procédé à la conclusion d'une convention avec la Plateforme Territoriale de l'Emploi, de la Formation et de l'Entreprise (Drôme Ardèche) dite « La Plateforme Emploi » sise 333 avenue Victor Hugo 26000 Valence pour un montant annuel de 9 935,00 euros, net de taxe.

Les communes membres d'Annonay Rhône Agglo et leur C.C.A.S. ainsi que le C.I.A.S. d'Annonay Rhône Agglo pourront bénéficier gratuitement de cette prestation.

La durée de cette convention est d'un an reconductible trois fois un an.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président en rendra compte au Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication.

ARTICLE 4 : Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie

dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Davézieux, le 29 janvier 2024.

Par délégation du Président,

